

**PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal
du VENDREDI 30 Juin 2017 à 18h30**

Sur convocation en date du 23 Juin 2017 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce vendredi 30 Juin 2017 à 18h30 en la salle habituelle de ses séances pour traiter l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 29 Mai 2017
- Désignation des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017
- Restauration d'une cloche de l'Eglise
- Décision modificative n°1 pour le FPIC
- Achat de ventilateurs pour les services scolaires et périscolaires
- Décision modificative n°2 pour l'achat de ventilateurs
- Demande de subventions pour les travaux d'accessibilité au cimetière
- Modification du tableau des effectifs
- Demande de prise en charge de l'activité piscine à partir de la rentrée 2017/18 pour les élèves de l'école élémentaire
- Participation financière à la scolarité d'un enfant dont la commune de résidence ne dispose pas d'écoles maternelle et ou élémentaire
- Rectification de la délibération 2017.37 : Subvention au projet des écoles
- Informations et questions diverses

PRESENTS : Barbara NAVEAU, Antoine CHIQUET, Maryline LAFOREST, Dominique CHAUDRÉ, Roger PIERRON, Bernard ROUSSEAU, Anne LASSALLE, François LOURDELET, Marie-Christine ANDRY, Marie PANIGAI, Odile CUGNART, Patrice VELTZ, Benoît BERNARD.

ABSENTS ayant donné POUVOIRS : Jean-Louis BRIZARD à Antoine CHIQUET, Christiane BOUTHORS à Maryline LAFOREST, Béatrice VAUTRAIN à Marie-Christine ANDRY, Michel TELLIER à Barbara NAVEAU, Corinne ATHANASE à Marie PANIGAI.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

ABSENTS NON EXCUSÉS : Néant

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Anne LASSALLE a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30 et constate que le quorum est atteint avec 13 Conseillers Municipaux présents sur 18 en exercice.

Les Conseillers Municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Approbation du PV de la séance du 29 Mai 2017.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 29 Mai 2017, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver le procès-verbal qui est contresigné par l'ensemble des membres présents à cette séance.*

DELIBERATIONS

D.2017.43 : Désignation des grands électeurs, délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017

La date de désignation des délégués et des suppléants des conseils municipaux a été fixée au 30 juin 2017 par le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 publié au Journal Officiel JO du 4 juin 2017 pour les élections sénatoriales.

Le nombre de délégués dépend de la population municipale authentifiée avant l'élection de ces délégués (articles R.25-1 du code électoral). La population à prendre en compte est celle authentifiée par le décret n° 2016'1986 du 30 décembre 2016.

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal (tel que défini au moment des élections municipales de 2014). Ainsi le Conseil Municipal élit parmi ses membres : 5 délégués lorsque l'effectif légal du conseil municipal est de 19 membres.

Les délégués suppléants sont élus dans toutes les communes à raison de 3 suppléants lorsque le nombre total de délégués titulaires est égal ou inférieur à 5.

A noter qu'un suppléant n'est pas rattaché à un titulaire déterminé. Le premier suppléant remplacera le premier délégué empêché.

Après avoir mis en place le bureau électoral, en application de l'article R133 du code électoral, composé par Mme le Maire, Barbara NAVEAU, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin sont Mrs Roger PIERRON, Bernard ROUSSEAU, Benoît BERNARD et Mme Maryline LAFOREST,

Le nombre de délégués titulaires à élire étant de 5 et le nombre de suppléants étant de 3, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral N°38-2017-06-15-012 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de la désignation des sénateurs, il est proposé au conseil municipal de :

– procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste de candidats respectant les règles de parité a été déposée avant l'ouverture du scrutin, à savoir la **liste « Ensemble pour DIZY »** composée de :

5 délégués titulaires :

- 1 - Barbara NAVEAU
- 2 - Antoine CHIQUET
- 3 - Maryline LAFOREST
- 4 - Roger PIERRON
- 5 - Dominique CHAUDRE

Et de 3 délégués suppléants :

- 1 - Bernard ROUSSEAU
- 2 - Anne LASSALLE
- 3 - Patrice VELTZ

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- la liste « Ensemble pour DIZY » : 18 suffrages obtenus comprenant 5 titulaires et 3 suppléants

Par conséquent sont élus :

- délégués titulaires pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 :

- 1 - Barbara NAVEAU
- 2 - Antoine CHIQUET
- 3 - Maryline LAFOREST
- 4 - Roger PIERRON
- 5 - Dominique CHAUDRE

- suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 :

- 1 - Bernard ROUSSEAU
- 2 - Anne LASSALLE
- 3 - Patrice VELTZ

La délibération est transmise par voie dématérialisée immédiatement après l'élection.

La liste nominative des délégués et suppléants est transmise à la Préfecture par voie numérique immédiatement après le scrutin.

Le Procès-Verbal est dressé immédiatement et sera porté par Mme le Maire au service de la Sous-Préfecture d'Eprenay selon les permanences prévues soit le 1er juillet 2017 entre 8h et 11h.

D.2017.44 : Restauration d'une cloche de l'Eglise

Mme le Maire informe l'assemblée de ce que, suite à l'intervention de la Société BODET pour la réfection des sangles, il s'avère que l'une des cloches nécessite une réparation dans l'urgence.

Il conviendrait d'autoriser Mme le Maire à signer le devis de la société BODET pour un montant de 6 978 € HT soit 8373,60 € TTC.

Madame Cugnart Odile demande dans quelle mesure le Diocèse pourrait être sollicité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- *d'approuver le devis de la société BODET pour un montant de 6 978 € HT soit 8373,60 € TTC,*
- *d'autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes compétents, de la CCGVM, de nos parlementaires, et à faire appel au mécénat,*
- *que cette dépense de fonctionnement sera imputée au C/615228 du budget de la Commune.*

D.2017.45 : Décision modificative n°1, pour le FPIC

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la CCGVM et les communes de la CCGVM contribuent au Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC, mécanisme qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant total prélevé sur la CCGVM est de 1 131 369 €, la part de l'EPCI s'élevant à 368 056 € et la part des 14 communes membres à 763 313 €.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, pour permettre le règlement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2017 dont le montant définitif de 83 999,00 € nous a été communiqué par courrier en date du 23 mai et réceptionné le 2 juin 2017, sachant qu'au Budget primitif 2017 il avait été budgété 73 341,00 € conformément aux prévisions des services de l'Etat, de procéder à l'inscription budgétaire suivante en section de fonctionnement :

- Dépense au Chapitre 14 - C/73925 : plus 10 658,00 €
- Dépenses au Chapitre 011 – C/615231 « voies » : moins 10 658,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 2 voix contre (Mrs Bernard ROUSSEAU et Roger PIERRON), 11 voix pour, décide :

- *d'approuver la proposition de Mme le Maire pour les montants précisés ci-dessus,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

Il est demandé une révision de la règle de calcul pour la répartition entre l'EPCI et les communes.

D.2017.46 : Achat de ventilateurs pour les services scolaires et périscolaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'épisode de canicule de ce mois, il est nécessaire d'équiper les écoles et le service d'accueil périscolaire de ventilateurs.

Elle propose de faire l'acquisition de :

- 6 ventilateurs sur pieds, soit 2 par classe pour l'école élémentaire pour un montant de 175,50 € HT soit 210,60 € TTC auprès du magasin BRICORAMA,
- 1 ventilateur sur table pour l'école maternelle, pour un montant de 17,21 € HT soit 20,65 € TTC,
- 1 ventilateur sur pied pour la cuisine du restaurant scolaire pour un montant de 29,25 € HT soit 35,10 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la proposition de Madame le Maire, pour un montant global de 221,96 € HT soit 266,35 € TTC,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*
- *d'inscrire ces biens au registre d'inventaire*

D.2017.47 : Décision modificative n°2 pour l'achat de ventilateurs

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, pour permettre le règlement des factures d'achat des ventilateurs pour un montant total de 221,96 € HT et 266,35 € TTC au magasin BRICORAMA, de procéder à l'inscription budgétaire suivante en section d'investissement :

- Dépenses, au C/2158 : plus 266,35 €
- Dépenses, au C/020 dépenses imprévues : moins 266,35 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la proposition de Mme le Maire pour les montants de 221,96 € HT soit de 266,35 € TTC,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

D.2017.48 : Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité du cimetière

Dans le cadre de notre calendrier ADAP, il est programmé de réaliser au cours de l'année 2017 les travaux d'accessibilité du cimetière communal. Il conviendrait d'autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type de travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de solliciter les subventions auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type de travaux,*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.*

D.2017.49 : Modification du tableau des effectifs

Création de poste :

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Considérant les besoins nécessaires au bon fonctionnement de la crèche municipale, en prévision du départ en retraite d'une auxiliaire de puériculture, Mme Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à partir du 18 septembre 2017, dans le cadre du recrutement en cours. Un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe est actuellement vacant, il conviendra donc, ultérieurement, en fonction du grade de recrutement, de procéder à la suppression de l'un de ces deux postes ainsi que le poste occupé actuellement par l'agent en fonction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Art.1 : De créer un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à compter du 18 septembre 2017, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, en prévision du départ en retraite d'un fonctionnaire de la crèche,

Art.2 : L'emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe relève de l'échelle C3,

Art.3 : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande de Madame le Maire, à effectuer exceptionnellement des heures supplémentaires,

Art.4 : A compter du 18/09/2017, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Sociale

Echelle : C3

*Grade : d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe : - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2*

Art. 5 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi précité seront inscrits au budget, chapitre 012, charges de personnel.

Avancement de grade :

Création d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité, pour la fonction de secrétaire générale
- Considérant la nécessité de créer le poste permettant l'avancement de grade de l'actuel Rédacteur,
- Considérant qu'il convient d'attendre l'avis du Comité Technique pour permettre la suppression de l'emploi susvisé qui n'est plus nécessaire à la collectivité,

Madame Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'avancement de grade au titre de l'année 2017, il conviendrait de créer le poste d'emploi correspondant.

Mme Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, au service administratif à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter la proposition du Maire*
- *de modifier comme suit le tableau des emplois :*
Filière Administrative, Catégorie B, 2^{ème} grade
Rédacteur principal de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

D.2017.50 : Demande de prise en charge de l'activité piscine à partir de la rentrée 2017/18 pour les élèves de l'école élémentaire

Mme LAFOREST, Adjointe à l'Enfance, présente la demande formulée par le Directeur de l'école élémentaire :

Des réunions ont eu lieu entre l'éducation nationale et les directeurs des écoles élémentaires pour optimiser l'enseignement de la natation qui a lieu à la piscine BULLEO d'Épernay pour notre secteur.

Au regard de la circulaire du 7 juillet 2011 et de l'arrêté du 9 juillet 2015, il y a lieu de prévoir une trentaine de séances, réparties en 2 sur 3 cycles d'activités, auxquelles peut s'ajouter un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances au cycle 3, pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège. Dans ce cadre, 3 sessions de 16 à 17 séances au cours de la scolarité élémentaire pourront être proposées, soit une année sur deux.

Après concertation avec l'équipe enseignante, la priorité sera donnée au CE2/CM1 et CM2.

Dans ce cadre, un cycle de 17 séances est proposé pour l'année scolaire 2017/2018 à la piscine BULLEO à EPERNAY.

Le coût prévisionnel désormais totalement à la charge de la commune se décomposerait ainsi : 2,60 € l'entrée et 2,70 € la leçon, soit un total de 5,30 € par enfant et par séance.

Le transport serait pris en charge par la Régie Transports de la CCGVM.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de prendre en charge le coût de l'activité piscine des CE2, CM1 et CM2 selon le tarif prévisionnel précité.*
- *que le versement se fera au vu des factures présentées.*
- *que la commune demandera le reversement des sommes concernant les enfants extérieurs à Dizy*

D.2017.51 : Participation financière à la scolarité d'un enfant dont la commune de résidence ne dispose pas d'écoles maternelle et ou élémentaire.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le coût de scolarité d'un enfant de maternelle ou élémentaire est à la charge de la commune de résidence de celui-ci.

Elle propose de fixer la participation financière pour la scolarité d'un enfant ne résidant pas dans la commune de DIZY, au tarif de 400 € par année scolaire et par enfant fréquentant l'école maternelle de DIZY et 150 € par année scolaire et par enfant fréquentant l'école élémentaire de DIZY. Le montant dû par enfant est proratisé en cas d'arrivée ou de départ en cours d'année.

Il sera demandé une participation financière exceptionnelle aux projets scolaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de fixer la participation financière pour la scolarité d'un enfant ne résidant pas dans la commune de DIZY à 400 € par année scolaire et par enfant fréquentant l'école maternelle de DIZY et 150 € par année scolaire et par enfant fréquentant l'école élémentaire de DIZY. Le montant dû par enfant est proratisé en cas d'arrivée ou de départ en cours d'année.*
- *de demander une participation financière exceptionnelle aux projets scolaires*
- *et ce pour les enfants qui résident dans des communes ne disposant pas d'école.*

D.2017.52 : Rectification de la délibération 2017.37 : Subvention au projet des écoles

Madame le Maire rappelle que la délibération 2017.37 du 29 mai 2017 prévoyait d'accorder une subvention exceptionnelle à des projets présentés par les écoles, notamment pour la classe de Monsieur BUFFET, CM1/CM2. Or il a été omis de préciser le montant du devis de la visite prévue de l'usine FOSSIER à REIMS, qui s'élevait à 91 €. Il convient donc de rectifier la délibération en autorisant Madame le Maire à mandater cette somme à l'école élémentaire, au vu de la facture correspondante, acquittée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'autoriser Madame le Maire à mandater à l'école élémentaire la somme complémentaire de 91 € pour couvrir le coût de cette sortie scolaire.*

Informations et questions diverses :

CCGVM

- Transports CCGVM : réunion extension lignes de bus le 6 mai + 7 mai : réunion avec le responsable de la Région pour les transports scolaires pour la prise en charge des SEGPA + Transports à la Demande TAD le 21 juin avec le cabinet d'études MOBILIS.
- 14 juin : AG Office de Tourisme Intercommunal d'Hautvillers
- 15 juin : AG de la MJCI
- 20 Juin : Commission développement économique
- 22 juin : CA du CIAS
- 28 juin : Commission subvention aux associations à St-Imoges
- 30 mai + 17 juin : Bureaux CCGVM
- Musiques en Champagne à Dizy (la buvette sera tenue par l'USD)

- CAO commission appel d'offre à AY portant sur la collecte des déchets ménagers et des verres en porte à porte, le marché actuel arrivant à son terme le 31 décembre 2017
- 29 juin : Comité de pilotage pour « Le Pressoir »
- 29 juin : Conseil CCGVM à Tours sur Marne
- 30 Juin : 50 ans de la MJCI

PNR

- 13 mai : Visite de notre réseau de chauffage
- 28 juin : Cérémonie du label Forêt d'Exception à l'Abbaye d'Hautvillers

SCOTER : 13 juin : Bureau suivi d'un comité le sur le DOO

UNESCO : 1er juin : AG

Elections législatives, les résultats pour DIZY

1^{er} tour 11 JUIN : Taux de participation de 50,74 % avec 647 votants sur 1275 inscrits.

Résultat : En Marche Eric GIRARDIN 211 voix soit 33,2% Front National: Baptiste PHILIPPO : 121 voix soit 19,1% Les Républicains: Rachel PAILLARD : 108 voix soit 17%

2^{ème} tour 19 JUIN : Taux de participation 41,80 % avec 533 votants sur 1275 inscrits.

Eric GIRARDIN 324 voix soit 64,4% % Baptiste PHILIPPO 178 voix soit 35,4 %

REUNIONS DIVERSES

19 JUIN : réunion avec PNR et DDT service publicité pour notre zone de publicité restreinte instaurée en 1985 et les nouvelles contraintes légales ainsi que l'impact de l'inscription à l'UNESCO.

20 JUIN : réunion des Correspondants Défense (Roger Pierron)

SIVU

- du 9 au 12 mai : fauchage par l'entreprise Cautel
- 14 juin : nettoyage des chambres à sables et bacs de rétention par VEOLIA
- 22 juin : réunion création ASA.

29 juin : AG de la Mission Locale à Epernay

TRAVAUX

- 30 mai : Assemblée Générale FREDONCA
- 30 mai : réunion des élus avec ENEDIS pour bilan année 2016 + compteurs LINKY
- 9 mai : intervention urgence couvreurs sparnaciens sur fuite sortie hotte cuisine de la salle des fêtes
- 19 juin : Commissions d'appel d'offre pour ouverture des plis
- 26 juin : Commission d'appel d'offre pour choix du programmiste.
- 29 juin : réunion ENEDIS à Reims sur économies d'énergie.

Pour information conformément à la délibération 2015.62, nous avons reçu la **subvention du CIVC d'un montant de 22 376 €** pour les travaux d'aménagement hydraulique du vignoble réalisés en 2015 sur le chemin des Jacquottes-Grains d'Argent, pour un montant de 116 142 € TTC soit 96 785 € HT.

ENFANCE

- 12 juin : Réunion bilan et projection NAP avec les intervenants
- 16 juin : Conseil d'école à Hautvillers (nous y représentons le SRS Syndicat de Ramassage Scolaire)

- 22 juin : Remise des prix du concours de mots croisés par la CCGVM à l'école de DIZY
- 23 juin : réunion RAM (Relais Assistantes Maternelles)
- 23 juin : Conseil des écoles de DIZY
- 26 juin : « Fête des Naps »
- 27 juin : Réunion avec les familles pour le mini camp au Der.
- 30 juin : Remise des Prix et Livres dans les écoles

ADMINISTRATION

- 9 Juin : Publication des annonces sur Cap territorial pour les recrutements en personnel avec le Secrétariat Général
- les 19 et 22 juin : RDV mission locale pour 4 contrats aidés.

VIE LOCALE/ COMMUNICATION

- 12 et 26 juin : CAL
- 2 juin : réunion bilan Vide Grenier DIZY
- du 2 au 5 mai : Comité de Jumelage : délégation à Sommerach
- 7 juin : Atelier Jardinage MDA avec BDP
- 9 Juin Vernissage exposition MDA « Lever et coucher de soleil » par club Photo Histoires de Rythmes
- 10 juin : Réunion avec les associations à la MDA
- 14 juin : Jardins des mots (PDB) contes

Informations et questions diverses :

- Monsieur Bernard Rousseau évoque la circulation difficile des véhicules dans l'allée des Terres Rouges et propose une circulation à sens unique. Madame le Maire précise que ce problème présent dans d'autres quartiers sera traité en commission Travaux
- Monsieur Pierron demande si l'intervention de dératization près du ruisseau a été réalisée ; Madame le Maire précise que la CAMDA est intervenue mi-juin.
- L'enlèvement des haies rue Dupont Suaire demandée par les riverains est en cours ainsi que le nettoyage des fossés.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire lève la séance à 20h15.

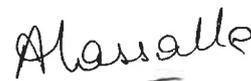
Madame Le Maire



Barbara NAVEAU



La Secrétaire de séance



Anne LASSALLE